

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME



6.2.7 ANNEXES
SANITAIRES
NOTICE SANITAIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CREST

Approbation
Septembre 2019

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crest – révision générale n°1	
Nom du fichier	Notice sanitaire
Version	Approbation septembre 2019
Rédacteur	<i>Judit ROULAND</i>
Vérificateur	<i>Mandy ALBERTENGO</i>
Approbateur	<i>Véronique COQUEL</i>

Notice sanitaire

Gestion de la ressource en eau	3
Réseau d'alimentation en eau potable	3
Prévisions	7
Gestion de la défense incendie	8
Le cadre réglementaire	8
Le réseau de défense incendie	8
Gestion de l'assainissement collectif	10
Assainissement collectif	10
Assainissement non collectif	12
Prévisions	13
Gestion des déchets	14
Etat des lieux	14

GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

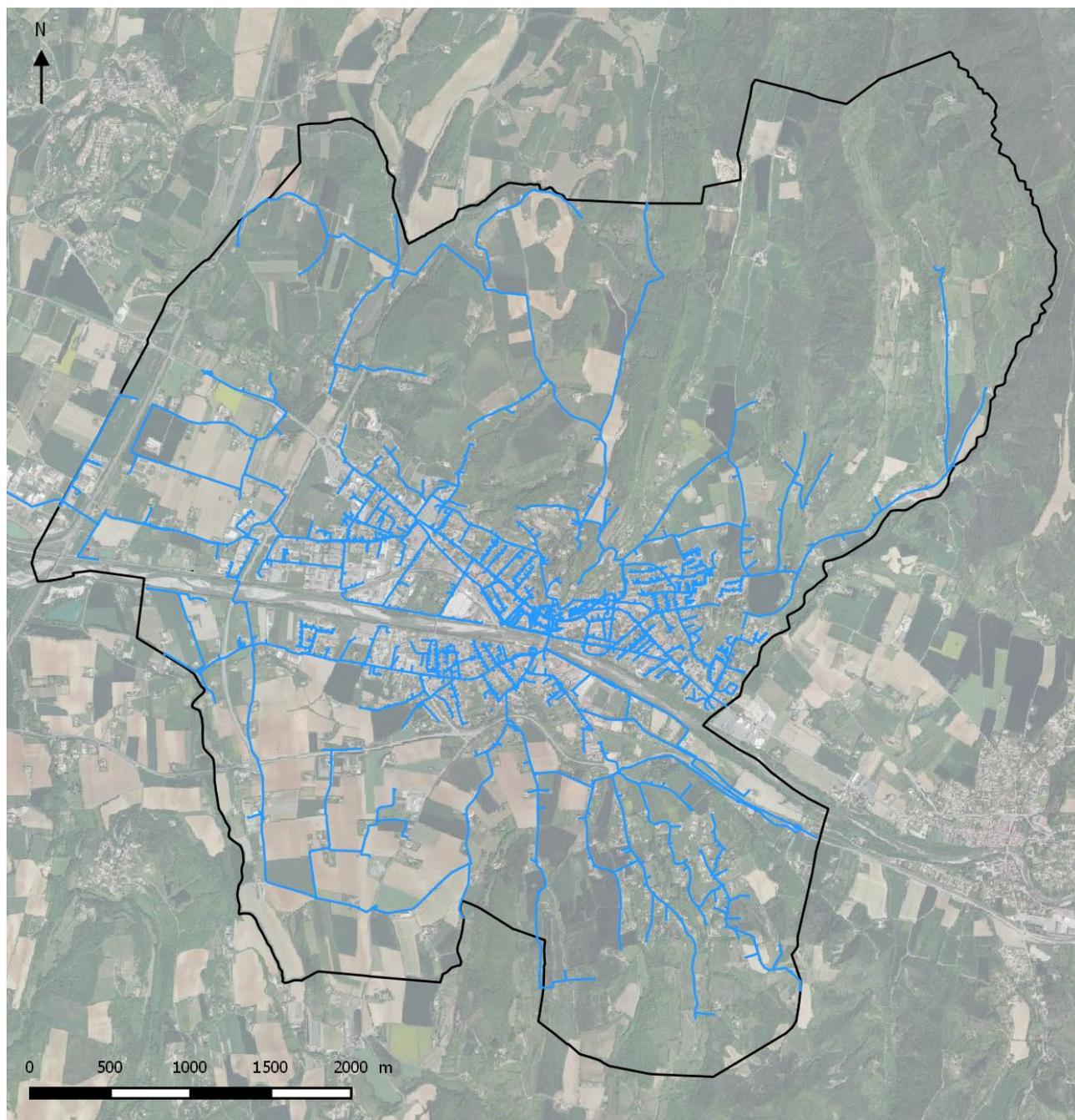
Réseau d'alimentation en eau potable

Desserte par le réseau public d'eau potable

Le réseau public de distribution d'eau potable est très étendu sur la commune de Crest. Il concerne les zones urbaines du centre-ville, les quartiers périphériques, les zones d'activités, des quartiers excentrés ainsi que des constructions isolées et notamment des exploitations agricoles. On recense 94 km de réseau de canalisation d'eau potable sur la ville de Crest.

Réseau public d'alimentation en eau potable

Source : SUEZ



Gestion de l'eau potable sur la commune

A Crest, le service d'approvisionnement en eau est confié par délégation de service public à une entreprise spécialisée (SUEZ). Celle-ci gère les services d'alimentation en eau potable.

Le service public d'eau potable de la ville de Crest assure la production, la protection des points de prélèvement, le traitement, le transport, le stockage et la distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Resource en eau

L'eau de Crest provient en grande partie du captage des PUES à Alex avec une production de 2 500 m³ / jour. La commune achète également de l'eau au syndicat des eaux Drôme-Gervanne, ce qui permet à la ville d'avoir une alimentation de secours.

Le captage des PUES fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique qui instaure des périmètres de protection de captage ainsi que des servitudes d'utilité publique pour protéger la ressource d'alimentation en eau potable d'éventuelles pollutions (arrêté préfectoral n°2013295-0010).

Production d'eau potable

Volumes prélevés

La production d'eau est assurée à 97% par le captage des PUES à Alex et 3% par l'import de Drôme Gervanne.

La commune de Crest vend de l'eau en gros aux communes voisines : Divajeu, Vaunavey et Eurre.

Volumes prélevés pour l'année 2014

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource (préciser eau souterraine ou eau de surface ³)	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Prélèvement année 2014 [m ³]
Station des PUES-Alex	souterraine	100%	832 810
Désignation de l'import (nom de la collectivité)		Etat d'avancement de la procédure de protection ⁴	Importation année 2014 [m ³]
Drôme Gervanne		inconnu	25 858

L'ensemble des volumes prélevés pour l'année 2014 représentent 858 668 m³.

Volumes prélevés pour l'année 2016

Désignation de la ressource en eau	Nature de la ressource (préciser eau souterraine ou eau de surface ³)	Etat d'avancement de la procédure de protection ²	Prélèvement année 2016 [m ³]
Station des PUES-Alex	souterraine	100%	589 791
Désignation de l'import (nom de la collectivité)		Etat d'avancement de la procédure de protection ⁴	Importation année 2016[m ³]
Drôme Gervanne		inconnu	243 031

L'ensemble des volumes prélevés pour l'année 2016 représentent 832 822 m³. Par rapport à l'année 2014, on constate une baisse de 3% de l'ensemble des prélèvements. On constate également une forte baisse des prélèvements sur le captage des PUES, compensés par une augmentation des volumes importés.

Traitement et stockage

Seul un traitement au chlore est réalisé. Celui-ci garantit une eau stérile tout au long du trajet dans les canalisations et les réservoirs.

La commune de Crest a une capacité de stockage de 5 250 m³, pour une consommation journalière d'environ 2 500 m³. Ce stockage offre ainsi à la commune une autonomie satisfaisante dans la mesure où il représente deux jours de consommation.

Consommation d'eau potable

A Crest en 2016, on dénombre 4116 abonnés domestiques et 190 abonnés non domestiques, soit un totale de 4306 abonnés qui sont raccordés au réseau public de distribution d'eau potable.

La consommation moyenne journalière domestique est de 146 litres / jour / personne (moyenne nationale de 160 litres).

Volumes vendus pour l'année 2014

Volumes [m ³]	année 2014
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	449 499
Volumes vendus aux abonnés non domestiques	25 413
Volumes vendus aux abonnés du service (1)	474 912
Volumes [m ³]	année 2014
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (2)	169 894
Volumes [m ³]	année 2014
Total des volumes vendus (1) + (2)	644 806

Volumes vendus pour l'année 2016

Volumes [m ³]	année 2016
Volumes vendus aux abonnés domestiques et assimilés	332 906
Volumes vendus aux abonnés non domestiques	96 662
Volumes vendus aux abonnés du service (1)	429 568
Volumes [m ³]	année 2016
Volumes vendus à d'autres services d'eau potable (2)	145 088
Volumes [m ³]	année 2016
Total des volumes vendus (1) + (2)	574 656

Pour l'année 2014, l'ensemble des volumes vendus s'élèvent à 644 806 m³ (tous services confondus). Les volumes baissent pour l'année 2016 avec 574 656 m³.

Tout comme les volumes prélevés, les volumes vendus sont également en baisse entre 2014 et 2016 avec une baisse de 10,8%.

La consommation annuelle domestique d'eau à Crest connaît une diminution entre 2010 et 2012 (48 6217 m³ en 2010, 31 2719 m³ en 2012). Cette baisse des consommations peut s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- la tertiarisation des activités et la désindustrialisation ;
- les efforts de compression des charges des gestionnaires d'immeubles d'habitation, de bureaux et des établissements publics ;
- les progrès techniques et les innovations technologiques limitant la consommation en eau des appareils électroménagers et l'abandon progressif des climatisations collectives à eau perdue ;
- les comportements éco-citoyens et la lutte contre le gaspillage.

Le bassin versant dans lequel se situe la commune de Crest est en zone de répartition des eaux et est soumis à un plan de gestion de la ressource en eau approuvé par la Commission Locale de l'Eau en 2014, révisé en 2015. Pour autant, la commune n'est pas directement ciblée par l'objectif commun de réduction de 15 % des prélèvements estivaux des différents usages car le rendement de son réseau est assez bon.

La commune a également la possibilité de diversifier son approvisionnement en eau potable par l'intermédiaire du syndicat mixte des Eaux Drôme-Gervanne dont la ressource est non-limitée.

Qualité de l'eau potable

L'eau de Crest est de très bonne qualité bactériologique. Elle est peu fluorée, contient peu de nitrates et pas de pesticides.

Pour l'année 2016, les 19 prélèvements microbiologiques ont tous été conformes. De même que pour les 10 prélèvements physico-chimiques. La qualité de l'eau en 2016 étant donc 100% conforme à chacun des prélèvements.

Performance du réseau

Rendement du réseau en 2014

Volumes [m ³]	année 2014
Volume produit (P) (issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)	832 810
Volume importé (I) (volume acheté en gros en provenance de Drôme Gervanne)	25 858
Volume exporté (E) (volume vendu en gros à Eurre, Divajeu et Vaunaveys la Rochette)	169 894
Volume mis en distribution (D) P+I-E	688 774
Volume comptabilisé (Vc) (issu de la relève des compteurs des abonnés domestiques et non domestiques)	474 912
Volume consommateurs sans comptage (Vcsc)⁵ (volume estimé utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)	445
Volume de service du réseau (Vs)⁶ (volume estimé utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)	12 589
Volume consommé autorisé (CA) = (Vc) + (Vcsc) + (Vs)	487 946
Pertes (D)-(CA)	200 828
Volume non comptés (Vcsc)+(Vs)+pertes	213 862
Linéaire du réseau de desserte (L) en km (rappel du I.6)	94,119
Rendement du réseau de distribution (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100	76,61 %
Indice linéaire des volumes non comptés (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365	6,19 m ³ /km/j
Indice linéaire de pertes en réseau (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365	5,81 m ³ /km/j

Rendement du réseau en 2016

Volumes [m ³]	année 2016
Volume produit (P) (issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)	589 791
Volume importé (I) (volume acheté en gros en provenance de Drôme Gervanne)	243 031
Volume exporté (E) (volume vendu en gros à Eurre, Divajeu et Vaunaveys la Rochette)	145 088
Volume mis en distribution (D) P+I-E	687 734
Volume comptabilisé (Vc) (issu de la relève des compteurs des abonnés domestiques et non domestiques)	480 445
Volume consommateurs sans comptage (Vcsc)⁵ (volume estimé utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)	445
Volume de service du réseau (Vs)⁶ (volume estimé utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)	7 693
Volume consommé autorisé (CA) = (Vc) + (Vcsc) + (Vs)	488 583
Pertes (D)-(CA)	199 151
Volume non comptés (Vcsc)+(Vs)+pertes	207 289
Linéaire du réseau de desserte (L) en km (rappel du I.6)	94,15
Rendement du réseau de distribution (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) X 100	76,09 %
Indice linéaire des volumes non comptés (volume mis en distribution – volume comptabilisé) / longueur du réseau de desserte / 365	6,02 m ³ /km/j
Indice linéaire de pertes en réseau (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / 365	5,78 m ³ /km/j

Entre 2014 et 2016, le rendement des réseaux s'est globalement amélioré. Le volume des pertes est légèrement inférieur (-0,8%) et les indices linéaires du réseau indiquent des pertes très légèrement inférieures. Seul l'indice du rendement de réseau a très légèrement baissé mais se maintient à un taux de 76%.

Prévisions

Schéma directeur d'alimentation en eau

A ce jour, il n'existe pas de Schéma directeur d'alimentation en eau pour le territoire de Crest. Néanmoins, la commune assure les besoins d'alimentation en eau en prévoyant régulièrement des travaux sur le réseau.

Projets / réalisations

Sont notamment prévus sur les réseaux d'eau potable les travaux suivants :

- Le renouvellement des branchements publics en plomb.
- Le maillage réseaux haut service et moyen service du quartier Saint Antoine.

Cohérence entre le PLU et les besoins en eau potable

Les réseaux actuels de la commune ainsi que les futurs travaux permettront d'assurer un réseau performant et suffisant.

Les prélèvements dans le captage des Pues ainsi que la diversification possible par le syndicat mixte des Eaux Drôme-Gervanne permettent d'assurer une ressource suffisante. Par ailleurs, la commune continue de travailler pour accroître encore le rendement de son réseau.

Les diminutions répétées des volumes consommés annuellement et l'amélioration de la performance du réseau ont pour effet de réduire les volumes prélevés dans le milieu naturel.

Ainsi, les ressources prélevées permettront d'assurer le développement communal à l'horizon 2030.

GESTION DE LA DEFENSE INCENDIE

Le cadre réglementaire

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie

Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 26-2017-02-23-003 en date du 23 février 2017. Ce règlement est rédigé par le service départemental d'incendie et de secours en concertation avec les différents services et acteurs de la défense extérieure contre l'incendie. Il s'appuie sur une démarche par objectifs de sécurité.

Il fixe les règles d'implantation et d'aménagement des points d'eau d'incendie dans le département.

Il établit également le dimensionnement des besoins en eau selon les risques.

Toutefois, comme le prévoit le référentiel national de la D.E.C.I., la défense contre l'incendie :

- des espaces naturels (les forêts en particulier) ;
- des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- des sites particuliers comme des tunnels et autres ouvrages routiers ou ferroviaires,

ne sera pas développée dans ce règlement. En effet, ces différentes défenses relèvent de réglementations spécifiques.

De même, dans le cas de l'existence d'un texte ou d'un règlement spécifique imposant des dispositifs en terme de défense incendie sur une commune, le règlement D.E.C.I. de la Drôme ne se substitue pas à ceux-ci (exemple dans le cas du P.P.R.I.F. du massif de Uchaux, les prescriptions du R.D.D.E.C.I. ne viennent pas en atténuation de celles du P.P.R.I.F.).

Le règlement du PLU renvoi au RDDECI pour les besoins en matière de défense incendie à prévoir en fonction du type de cible et du type de risque.

Le réseau de défense incendie

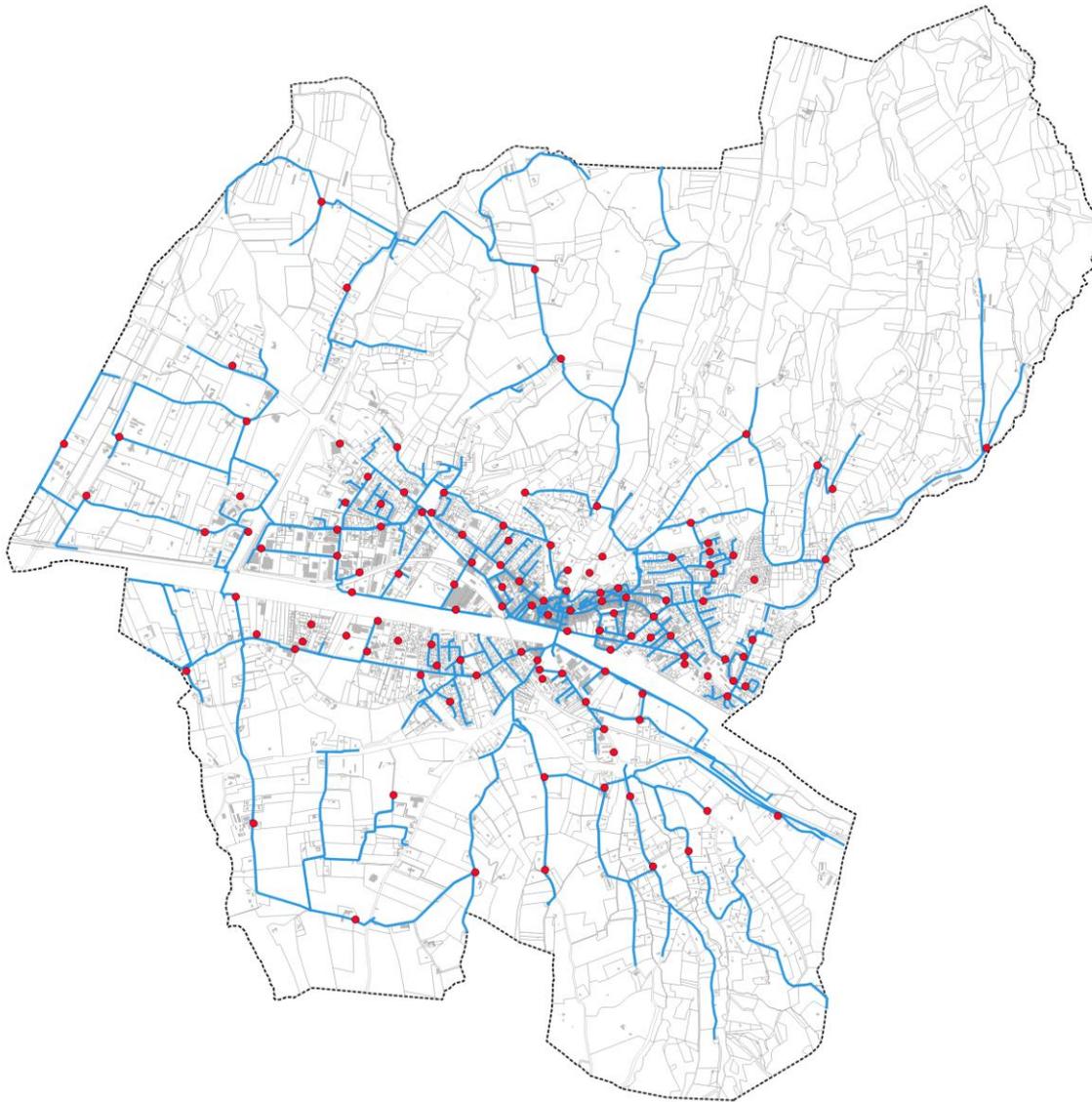
Localisation des poteaux incendie

La commune dispose d'un réseau de poteaux pour la défense incendie qui compte 124 unités desservies par le réseau public d'eau potable.

Les espaces urbains sont bien desservis par le réseau qui est assez dense. En périphérie, les poteaux incendies sont plus dispersés.

Réseau de poteaux de défense incendie sur le réseau d'eau potable

Source : SUEZ



GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

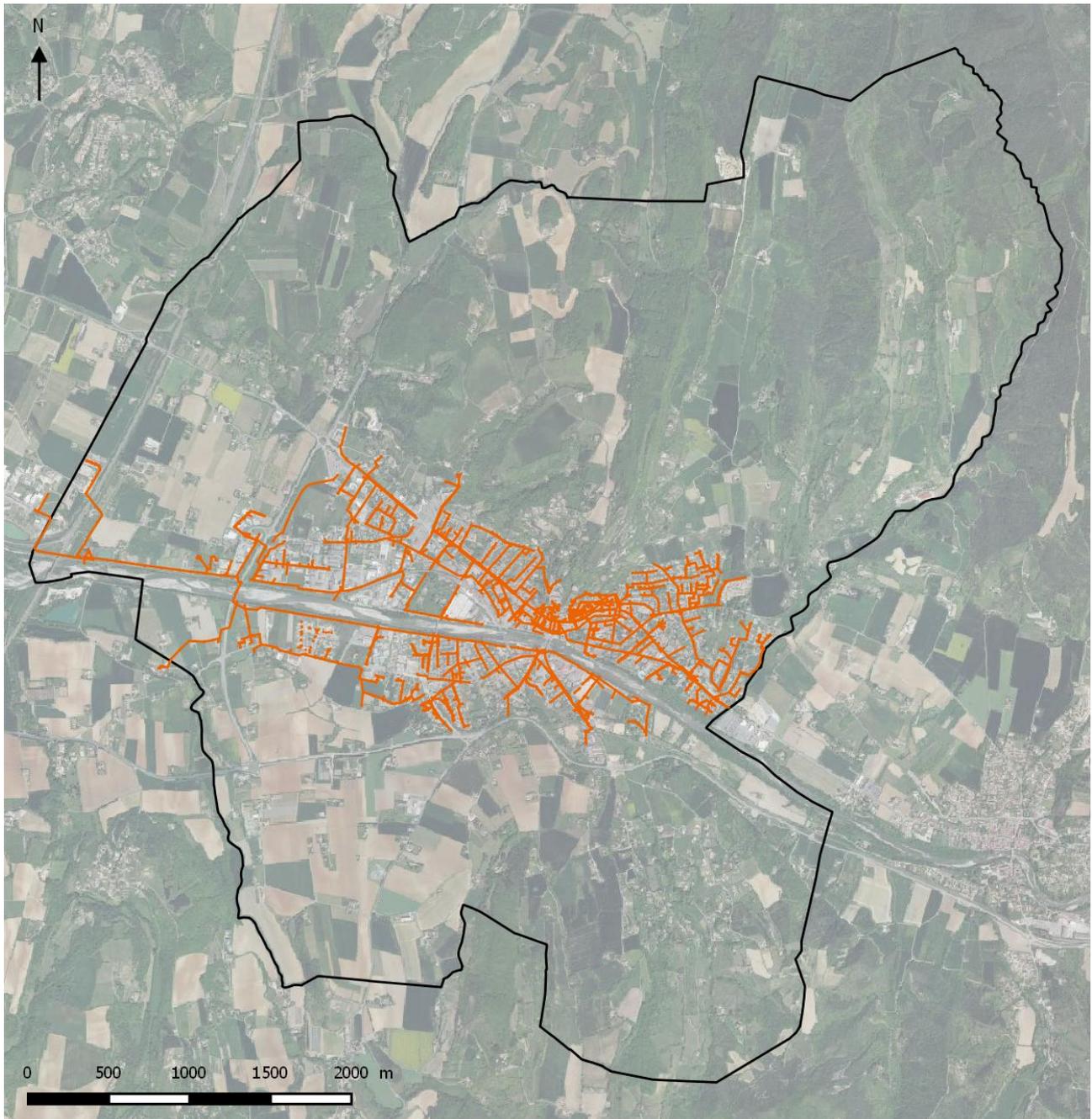
Assainissement collectif

Desserte par le réseau public d'assainissement collectif

Le réseau public d'assainissement collectif concerne la totalité des zones urbaines. Il dessert les secteurs urbains de l'agglomération de Crest ainsi que les zones d'activités. Le reste des installations sur le territoire est équipé de systèmes d'assainissement autonome.

Réseau d'assainissement collectif

Source : SUEZ



Gestion des réseaux d'assainissement

Le service de l'assainissement collectif est confié par délégation de service public à une entreprise spécialisée (SUEZ). Celle-ci gère les réseaux collectifs d'eaux usées ainsi que le fonctionnement de la station d'épuration. La Ville gère en régie directe le service d'assainissement non collectif (SPANC).

Caractéristiques du système d'assainissement collectif

Le nombre d'abonnés au réseau est de 4 339 en 2016. Ce chiffre est stable par rapport à 2014 (4338 abonnés). On recense également 2 abonnés avec autorisation de déversement industriel. Soit un total de 4371 abonnés pour l'année 2016.

On recense 44 km linéaires de réseaux pour la collecte des eaux usées sur la ville de Crest. Les réseaux sont pour 53,5% d'entre eux de type séparatifs entre les eaux pluviales et les eaux usées. Une large part soit 44% est de type unitaire sans distinction du type d'eau collecté.

	au 31/12/2016
Linéaire de réseau séparatif (hors branchements) en km	23,79 km
Linéaire de réseau unitaire (hors branchements et hors refoulement) en km	19,66 km
Linéaire refoulement	0,958 km
Linéaire total en km	44,408 km

Le réseau public d'assainissement est équipé de 8 déversoirs d'orage. Ces ouvrages permettent de maîtriser les déversements d'effluents au milieu naturel par les réseaux unitaires en temps de pluie.

Déversoirs d'orage	Charge de pollution
N°1 Saleine	> 600 kg/jour
N° 2 Jean Jaurès	> 600 kg/jour
N°3 Stade Lycée	> 600 kg/jour
N°4 Porte Ayguière	< 600 kg/jour
N°5 Pont Mistral	< 600 kg/jour
N°6 Crest Sud	< 600 kg/jour
N°7 Revesz Long	< 600 kg/jour
N°8 Pont en Bois	< 600 kg/jour

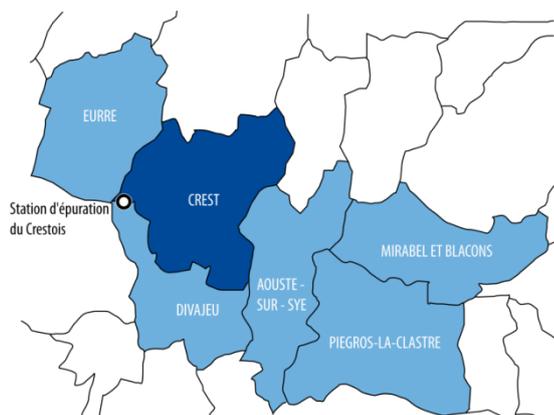
Caractéristiques de la station d'épuration

Les eaux usées sont acheminées vers la station de traitement des eaux usées du Crestois. Celle-ci appartient à la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, et elle se situe sur la commune de Crest.

Outre les eaux de Crest, elle reçoit également les eaux usées de Divajeu, Eure, Aouste, Mirabel-et-Blacons et de Piégros-la-Clastre, qui transitent par le réseau d'assainissement de Crest.

La station d'épuration du Crestois

Sources : Ville de Crest



La station du Crestois traite aujourd'hui l'équivalent de 13 000 habitants, mais ses capacités de traitement s'élèvent à 20 000 habitants. Elle permet d'obtenir une eau rejetée de qualité baignade conforme au classement de la rivière Drôme.

Bilan de la station d'épuration

Le seuil de rejet correspond au rendement maximal de l'autorisation de rejet en vigueur.

Paramètre	Unité	Flux Moy. en Entrée (kg/j)	Conc. Moy. en Sortie	Flux Moy. en Sortie (kg/j)	Rdt. Moy. (%)
Coli fécaux	n/(100mL)	-	65	-	-
Coli totaux	n/(100mL)	-	1588	-	-
DBO5	mg(O2)/L	549	3,7	7,0	99%
DCO	mg(O2)/L	1520	29,1	55,3	96%
MeS	mg/L	624	3,5	6,6	99%
N-NH4	mg(N)/L	94,3	0,5	0,9	99%
NTK	mg(N)/L	144	2,5	4,6	97%
Entérocoques	n/(100mL)	-	283	-	-

La station a d'excellents rendements épuratoires toute l'année.

L'ensemble des bilans 24h de pollution réalisés sont conformes aux normes de rejet, à l'exception de celui des MES (à fin mars) suite à un événement pluvieux important. Cependant, les rendements du système de traitement restent fragiles en raison des charges de pollution pouvant être rejetées par temps de pluie au niveau du déversoir d'orage d'entrée.

Assainissement non collectif

A Crest, 519 foyers ont recours à des installations d'assainissement non collectif. Ces derniers sont recensés et contrôlés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Prévisions

Schéma Directeur d'Assainissement

La commune de Crest a engagé la réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement ainsi que la révision de son zonage d'assainissement.

Zonage d'assainissement des eaux usées

La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées est réalisée en parallèle du PLU. Ainsi, le zonage est mis en cohérence avec le projet de PLU, et notamment avec les secteurs d'urbanisation future.

Zonage d'assainissement des eaux pluviales

Le zonage d'assainissement des eaux pluviales est réalisé en parallèle du PLU. Il est annexé au PLU et son règlement ainsi que son zonage sont applicables concernant la gestion des eaux pluviales.

Projets / réalisations

Les projets suivants sont en cours de réalisation :

- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées,
- Mise à jour du zonage d'assainissement,
- Campagne de mesures et de travaux sur le réseau d'eaux usées.

Cohérence entre le PLU et le système d'assainissement

Actuellement, l'agglomération présente un réseau d'assainissement des eaux usées majoritairement séparatif. Néanmoins, 44% du réseau est de type unitaire, notamment dans les zones urbaines du centre-ville. Ainsi le réseau déverse des eaux parasites dans la station d'épuration, ce qui implique un défaut de conformité.

Afin de régler cette problématique, une campagne de mesures est en cours de réalisation. S'en suivra des travaux sur les réseaux pour réduire l'intrusion d'eaux parasites. Le territoire comporte actuellement 7 déversoirs d'orages réalisés ces trois dernières années.

Pour une cohérence des besoins futurs en matière de raccordement au réseau public d'assainissement, le zonage d'assainissement est mis en compatibilité avec le zonage du PLU révisé. Ce zonage identifie les zones d'urbanisation future, ouvertes à l'urbanisation dans le PLU, et pour lesquelles un raccordement au réseau est obligatoire.

GESTION DES DECHETS

Etat des lieux

Dispositifs de gestion des déchets

Il existe à Crest plusieurs points d'apport volontaire sous forme de containers d'ordures ménagères, de tri sélectif (jaune, vert, bleue) mais également de recyclage des vêtements.

Une déchetterie est présente sur le territoire. Elle permet aux particuliers et aux entreprises de Crest et de l'intercommunalité de se débarrasser des matériaux et encombrants dans des conditions respectueuses de l'environnement. Chaque déchet apporté est ensuite éliminé ou valorisé dans le cadre des filières de recyclage.

Localisation des containers d'apport volontaire sur le territoire de Crest

Sources : Ville de Crest, G2C Territoires



-  Déchetterie
-  Container de recyclage des vêtements
-  Container de tri sélectif

Une gestion intercommunale des déchets

Pour traiter et valoriser ses déchets, la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans adhère au SYTRAD (Syndicat de Traitement des Déchets Ardèche Drôme) pour l'ensemble du territoire, sauf pour la ville de Crest où il y a une gestion spécifique, qui se fait à Donzère. Le SYTRAD gère la transformation des ordures ménagères et déchets recyclables à l'exception du verre.

Des dispositifs de protection et de gestion

Au niveau départemental, il existe un document de gestion de déchets qui est le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) Drôme-Ardèche. Il a été validé par arrêté inter-préfectoral le 9 novembre 2005.